

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 049 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise
à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	OBJET DU RECOURS	OBSERVATIONS
DOSSIERS EN DELIBERE				
1.	1037/169/REC-23	Michel F. O. SODJINOU	Recours en inconstitutionnalité de la désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle.	
2.	1039/171/REC-23	Abdou Akim RADJI	Recours en inconstitutionnalité de la désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle.	
3.	1040/172/REC-23	Michel F. O. SODJINOU	Recours en inconstitutionnalité de la désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle.	
4.	1043/173/REC-23	Joël T.S. GODONOU	Recours contre la désignation des quatre (04) membres de la Cour constitutionnelle par le bureau de l'Assemblée nationale.	
MISE EN ETAT				
5.	1189/185/REC-23	Nourénu ATCHADE	Recours en inconstitutionnalité de la désignation des députés devant siéger dans les parlements régionaux, Africain, à la Haute Cour de Justice, à la Commission Béninoise des Droits de l'Homme et à l'Autorité de protection des données à caractère Personnel.	



6.	1192/186/REC-23	BODJRENOU Prosper	Recors en inconstitutionnalité de la désignation des députés devant siéger à la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBHD) et pour violation des articles 34 et 35 de la Constitution.	
----	-----------------	-------------------	---	--

Cotonou, le 27 JUIN 2023

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA
Sylvestre FARRA